

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 7 novembre 2022 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée**

**B. Adoption de l'ordre du jour**

**C. Adoption de procès-verbaux**

- 1) Séance ordinaire du 3 octobre 2022
- 2) Séance extraordinaire du 25 octobre 2022
- 3) Comité plénier du 1<sup>er</sup> novembre 2022

**D. Période de questions**

**E. Correspondance**

**F. Administration générale et financière**

- 1) Comptes du mois.
- 2) Séances régulières du conseil et de l'agglomération pour l'année 2023 - Fixation des dates et heure.
- 3) Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut pour l'année 2023.
- 4) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022 et des prévisions au 31 décembre 2022.
- 5) Programme des cadets 2022 – Autorisation de paiement.
- 6) Programme d'assurances collectives de la Ville de Cookshire-Eaton – Adhésion au regroupement de services de la FQM.
- 7) Pavages Maska inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de resurfacement de divers chemins (PAVL).
- 8) Grondin Excavation inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).
- 9) Maison des jeunes dans le secteur Cookshire – Aide financière pour le projet d'ouverture temporaire de services.
- 10) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant la Fondation Essenia.

- 11) Les pneus Robert Bernard – Paiement d'honoraires professionnels concernant le remplacement de pneus de véhicules du service des Travaux publics.
- 12) Les Services exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels en consultation urbanistique.
- 13) Arpenteurs-géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le garage municipal.
- 14) STZ Diesel inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le véhicule numéro 67-16 du service des Travaux publics.
- 15) Stratégie de développement de la Ville de Cookshire-Eaton 2013-2033 – Adoption de la mise à jour.
- 16) Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) concernant le Pont Couvert – Demande de report.
- 17) Service Matrec – GFL Environmental inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la location d'un camion.
- 18) Somme payable en 2023 pour les services de la Sûreté du Québec.
- 19) FQM Assurances inc. – Paiement de la couverture d'assurance pour l'année 2023.
- 20) Confirmation d'octroi de subvention pour l'Académie Eaton Corner – Demande de report.
- 21) Sintra Ouest – Paiement de facture concernant l'approvisionnement de matériel pour les travaux municipaux d'asphaltage (PAVL-PPA 2022).

#### **G. Aménagement et urbanisme**

- 1) Demande de modification de zonage concernant l'immeuble situé au 446, route 108.
- 2) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination d'un substitut aux représentants du conseil municipal.
- 3) Ressources humaines – Préavis de départ à la retraite de l'inspectrice en bâtiment et environnement.
- 4) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Demande d'appui à l'exercice d'un droit pour le lot numéro 4 487 697.

#### **H. Communications et vie communautaire**

- 1) Réseau BIBLIO de l'Estrie – Cotisation annuelle 2023.
- 2) Journal The Record – Invitation à participer à l'édition spéciale du Jour du Souvenir.
- 3) Cœur villageois – Renouvellement de partenariat.
- 4) Cœur villageois, activités de Noël 2022 – Aide financière sur présentation de factures.
- 5) Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » – Paiement d'une facture concernant l'activité de pièce de théâtre.
- 6) Salle Guy-Veilleux – Acceptation d'une offre de services concernant la remise en état des chaises.
- 7) Fondation La Rose des vents – Demande de location sans frais des infrastructures sportives du secteur Johnville du 8 au 11 juin 2023.
- 8) Fête de Noël des Chevaliers de Colomb – Aide financière pour l'année 2022 et nomination de représentants.

#### **I. Travaux publics**

- 1) Ressources humaines – Demande de congé sans solde pour une année.
- 2) Demandes au ministère des Transports – Étude et signalisation.
- 3) Ville de St-Isidore-de-Clifton – Entente intermunicipale de services de camions vidanges.

**J. Sécurité publique, activités d'agglomération**

- 1) ProColor Cookshire Vitro Express – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation d'un véhicule du service Incendie.

**K. Proposition(s) des membres du conseil**

**L. Avis de motion**

- 1) *Règlement numéro 305-2022 modifiant le Règlement numéro 214-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*
- 2) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).*

**M. Étude et adoption de règlements**

- 1) *Règlement numéro 302-2022 amendant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 285-2021.*
- 2) *Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 – Suivi à la demande de référendum.*
- 3) *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021.*

**N. Varia**

- 1) Eau secours – Demande d'appui pour prioriser une gestion durable et transparente de l'eau.
- 2) Demande de contribution financière pour la Gala des mérites scolaires 2023 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.
- 3) Guignolée de Moisson Cookshire le 2 décembre 2022 – Autorisation.
- 4) Demande de contribution financière à Tourisme du Haut-Saint-François.
- 5) Fête de la St-Jean-Baptiste 2023 – Réservation du terrain de l'Expo Cookshire.

**O. Période de questions**

**P. Ajournement ou levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

**B. Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2022-11-8536

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C. Adoption de procès-verbaux**

- 1) Séance ordinaire du 3 octobre 2022

Résolution 2022-11-8537

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 25 octobre 2022

Résolution 2022-11-8538

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 1<sup>er</sup> novembre 2022

Résolution 2022-11-8539

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 1<sup>er</sup> novembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D. Période de questions**

- 1) Monsieur Henri Lemelin, président de la Fabrique Ste-Marie de l'Incarnation, secteur Sawyerville indique les doléances de l'organisme :
  - mise en place d'un séparateur rigide, pouvant se déplacer, tel que prévu à l'entente vers l'année 2015;
  - indique son désaccord complet à la mise en place de tables de billard;
  - souligne l'aspect non sécuritaire et dangereux de la rampe d'accès;
  - demande la création d'un comité d'aménagement du centre avec un représentant du conseil, de la Fabrique et le responsable de l'aménagement de la Ville.

Le maire indique le suivi des travaux et investissements nécessaires au bâtiment et lui confirme que la Fabrique aura l'occasion de participer à l'amélioration du bâtiment et son développement de services pour l'ensemble des citoyens.

- 2) Madame Carole St-Pierre, secrétaire de la FADOQ Sawyerville, indique les inquiétudes de l'organisme et souligne que les efforts des bénévoles requièrent leur implication et suivi du projet.

- 3) Madame Christiane Lessard, représentante pour l'AFÉAS Sawyerville, membre de la FADOQ et de la Fabrique, souligne leur soutien aux organismes dans la participation au projet de rénovation du centre communautaire Sawyerville. Elle demande que la Ville veille à la sécurité des lieux (escaliers et rampes d'accès) ainsi que la disponibilité d'un local.
- 4) Madame Jeannette Thériault appuie l'ensemble des interventions et souligne l'importance du bâtiment et des activités occupées par plusieurs organismes.
- 5) Madame Caroline Talbot souligne le besoin d'améliorer les communications de la Ville et de maximiser l'information aux citoyens envers les projets les concernant ou les activités générales de la Ville. Le maire confirme l'orientation de la Ville afin de moderniser la publication des services et indique que les citoyens concernés par le projet de la rue St-Laurent aurait dû être avisés individuellement. Il indique le suivi du projet de règlement en question et assure que le conseil désire informer les citoyens harmonieusement.
- 6) Monsieur Raymond Beaudoin, résident sur la rue St-Laurent, indique qu'en 2018, il était planifié le développement de 55 terrains et que cela semble inactif. Il ajoute les possibilités de construction ailleurs.
- 7) Monsieur Léo Hamel vérifie si les services municipaux ne seront pas facturés considérant que c'est lui qui effectue les travaux. Le suivi est référé auprès de la trésorerie.
- 8) Monsieur Martin Boissé, copropriétaire de la Brasserie Sawyerville, avise qu'il n'a pu être réparé son chemin. Il ajoute que les lampadaires face à la microbrasserie sont défectueux. Il termine en soulignant que le déneigement face au bâtiment numéro 18 de la Ville sur son terrain lui coûte des frais et accumule trop de neige. Le suivi est référé auprès des travaux publics.

## **E. Correspondance**

Aucune.

## **F. Administration générale et financière**

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2022-11-8540

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séances régulières du conseil et de l'agglomération pour l'année 2023 - Fixation des dates et heure.

Résolution 2022-11-8541

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu de fixer, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, pour l'année 2023, la date et l'heure des séances ordinaires du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton comme suit :

Date	Heure
9 janvier 2023	19 h 30
6 février 2023	19 h 30
6 mars 2023	19 h 30
3 avril 2023	19 h 30
1 <sup>er</sup> mai 2023	19 h 30
5 juin 2023	19 h 30
3 juillet 2023	19 h 30
7 août 2023	19 h 30
11 septembre 2023	19 h 30
2 octobre 2023	19 h 30
6 novembre 2023	19 h 30
4 décembre 2023	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut pour l'année 2023.

Résolution 2022-11-8542

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

DE nommer le conseiller Marcel Charpentier pour agir comme maire suppléant et remplaçant au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

D'autoriser la conseillère Daphné Raymond à substituer ce dernier en cas d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022 et des prévisions au 31 décembre 2022.

Résolution 2022-11-8543

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le dépôt au conseil municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022 et des prévisions au 31 décembre 2022 tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Programme des cadets 2022 – Autorisation de paiement.

Résolution 2022-11-8544

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a participé au programme de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 500 \$ (non taxable) à la municipalité d'Ascot Corner.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Programme d'assurances collectives de la Ville de Cookshire-Eaton – Adhésion au regroupement de services de la FQM.

Résolution 2022-11-8545

#### **Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021- 002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Ville au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Pavages Maska inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de resurfaçage de divers chemins (PAVL).

Résolution 2022-11-8546

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 977 259,47 \$ (taxes incluses) à Pavages Maska inc. concernant les travaux de resurfaçage de divers chemins inclus au Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transport (PAVL – volet RIRL), selon le décompte progressif n° 2 préparé par monsieur Jérôme Leclerc, ingénieur, en date du 27 octobre 2022 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-08-8427 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 23 juin 2022.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Grondin Excavation inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réfection des services municipaux sur la rue Eastview (TECQ).

Résolution 2022-11-8547

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 674 230,26 \$ (taxes incluses) à Grondin Excavation inc. concernant les

travaux de réfection des services municipaux sur la rue Eastview inclus au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), selon le décompte progressif n° 2 préparé par monsieur Sébastien Provencher, architecte, en date du 25 octobre 2022 et selon la résolution du conseil municipal numéro 2022-05-8282 acceptant la soumission de l'entrepreneur datée du 27 avril 2022.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Maison des jeunes dans le secteur Cookshire – Aide financière pour le projet d'ouverture temporaire de services.

Résolution 2022-11-8548

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu :

D'AUTORISER une aide financière annuelle au montant de 8 278,20 \$ à Animation Jeunesse Haut-Saint-François pour l'implantation d'une maison des jeunes à Cookshire-Eaton, située au 54, rue Bibeau, secteur Cookshire;

QUE l'aide financière octroyée par les présentes soit versée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022;

QU'Animation Jeunesse Haut-Saint-François transmette un bilan des activités et ses prévisions d'ici le 28 février 2023, afin de réviser le cas échéant l'aide financière selon les besoins et le bail du local prenant fin le 30 juin 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant la Fondation Essenia.

Résolution 2022-11-8549

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 515,09 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant le dossier judiciairisé avec la Fondation Essenia.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Les pneus Robert Bernard – Paiement d'honoraires professionnels concernant le remplacement de pneus de véhicules du service des Travaux publics.

Résolution 2022-11-8550

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 808,82 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les pneus Robert Bernard concernant le remplacement de pneus de véhicules du service des Travaux publics.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Les Services exp inc. – Paiement d'honoraires professionnels en consultation urbanistique.

Résolution 2022-11-8551

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 300,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Services exp inc. concernant leurs services consultatifs en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Arpenteurs-géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le garage municipal.

Résolution 2022-11-8552

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 270,76 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Mercier Meunier inc. concernant le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) STZ Diesel inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le véhicule numéro 67-16 du service des Travaux publics.

Résolution 2022-11-8553

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 866,61 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de STZ Diesel inc. concernant le véhicule numéro 67-16 du service des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Stratégie de développement de la Ville de Cookshire-Eaton 2013-2033 – Adoption de la mise à jour.

Résolution 2022-11-8554

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accepter la Stratégie de développement de la Ville de Cookshire-Eaton 2013-2033 telle que déposée par le directeur des Communication et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) concernant le Pont Couvert – Demande de report.

Résolution 2022-11-8555

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le projet de sentiers du Pont Couvert de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA / numéro de référence P-2020-0652);

CONSIDÉRANT que la Ville ne pourra réaliser la construction selon le délai prévu, soit d'ici le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs de la Ville chargée de livrer les plans et devis n'a pu les déposer qu'en septembre 2022;

CONSIDÉRANT les délais d'appels d'offres et l'actuelle saison hivernale;

CONSIDÉRANT que la mise à jour de l'estimation des coûts du projet lors du dépôt des plans et devis a dépassé de façon substantielle les coûts projetés, soit de près de trois (3) fois l'estimation sommaire que la firme a fournie au début de l'exploration du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au ministère (MEES) d'autoriser le prolongement du délai d'exécution des travaux prévus aux sentiers du Pont Couvert relativement au PSSPA jusqu'au 31 mars 2024;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux d'ici le 31 mars 2024 conformément aux exigences du PSSPA;

QUE monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document requis à cette fin.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Service Matrec – GFL Environmental inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant la location d'un camion.

Résolution 2022-11-8556

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 217,56 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Service Matrec – GFL Environmental inc. concernant la location d'un camion.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Somme payable en 2023 pour les services de la Sûreté du Québec.

Résolution 2022-11-8557

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de payer la facture de 794 519 \$ pour les services de la Sûreté du Québec selon les modalités suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement au plus tard le 30 juin 2023;
- 2<sup>e</sup> versement au plus tard le 30 septembre 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) FQM Assurances inc. – Paiement de la couverture d'assurance pour l'année 2023.

Résolution 2022-11-8558

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de 156 206,81 \$ (taxes incluses) à FQM Assurances inc. pour les assurances municipales de l'année 2023.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Confirmation d'octroi de subvention pour l'Académie Eaton Corner –  
Demande de report.

Résolution 2022-11-8559

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée pour le projet de restauration de l'Académie Eaton Corner de la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre du Fonds Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT l'aide financière supplémentaire possible pour le projet de l'Académie Eaton Corner d'un montant de 6 000 \$, conditionnellement à la mise de fonds de la Ville d'un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT le délai supplémentaire possible pour la réalisation des travaux, soit d'ici le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT les délais d'appels d'offres et l'actuelle saison hivernale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton confirme son engagement à investir un montant supplémentaire de 4 000 \$ pour le projet afin de bénéficier de l'aide financière supplémentaire au montant de 6 000 \$;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux d'ici le 30 juin 2023;

QUE monsieur René Lavigne, directeur du Bureau de projets, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document requis à cette fin.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Sintra Ouest – Paiement de facture concernant l'approvisionnement de matériel pour les travaux municipaux d'asphaltage (PAVL-PPA 2022).

Résolution 2022-11-8560

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement à Sintra Ouest au montant de 13 344,58 \$ réparti comme suit :

- 7 728,36 \$ (taxes incluses) concernant l'approvisionnement de matériel pour les travaux municipaux d'asphaltage de la rue Craig Nord;
- 5 616,22 \$ (taxes incluses) concernant l'approvisionnement de matériel pour les travaux municipaux d'asphaltage inclus au volet Projets particuliers d'amélioration (PPA 2022) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transport.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **G. Aménagement et urbanisme**

- 1) Demande de modification de zonage concernant l'immeuble situé au 446, route 108.

Résolution 2022-11-8561

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage pour l'immeuble situé au 446, route 108;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'absence des deux représentants du conseil municipal à cette séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande au CCU une révision de sa recommandation concernant la demande de modification de zonage pour l'immeuble situé au 446, route 108, en assurant la présence de deux représentants du conseil municipal lors de la prise de décision.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination d'un substitut aux représentants du conseil municipal.

Résolution 2022-11-8562

CONSIDÉRANT les possibilités de vacances des deux membres représentant les élus municipaux au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations du maire en regard de l'importance de la représentation du conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de nommer la conseillère Josée Pérusse à titre de substitut aux membres représentant les élus municipaux au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Cookshire-Eaton.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Ressources humaines – Préavis de départ à la retraite de l'inspectrice en bâtiment et environnement.

Résolution 2022-11-8563

CONSIDÉRANT que madame Nicole Jolicoeur, inspectrice en bâtiment et environnement, a informé la direction qu'elle quittera ses fonctions à compter du 12 décembre 2022 en vue de sa retraite après plus de vingt-deux (22) années de service;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil municipal remercie madame Nicole Jolicoeur pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Cookshire-Eaton et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Demande d'appui à l'exercice d'un droit pour le lot numéro 4 487 697.

Le conseil est informé du dépôt de la déclaration.

## H. Communications et vie communautaire

- 1) Réseau BIBLIO de l'Estrie – Cotisation annuelle 2023.

Résolution 2022-11-8564

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie de la cotisation pour l'année 2023, correspondant à un taux de 3,95 \$ par habitant, conditionnellement à la réception d'une facture en début d'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Journal The Record – Invitation à participer à l'édition spéciale du Jour du Souvenir.

Résolution 2022-11-8565

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser une dépense de 300 \$ pour une publication dans l'édition spéciale du Jour du Souvenir dans le journal The Record.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Cœur villageois (Tourisme Cantons-de-l'Est) – Renouvellement de partenariat.

Résolution 2022-11-8566

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de 442,65 \$ (taxes incluses) pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Cookshire-Eaton à Tourisme Cantons-de-l'Est (Cœur villageois);

QUE monsieur Claude Leclair, directeur des Communications et de la vie communautaire, soit nommé pour représenter la ville auprès de Tourisme Cantons-de-l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Cœur villageois, activités de Noël 2022 – Aide financière sur présentation de factures.

Résolution 2022-11-8567

CONSIDÉRANT l'aide financière annuelle octroyée par la Ville de Cookshire-Eaton à la Maison de la culture John-Henry-Pope sur présentation de factures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 000,00 \$ (non taxable) à la Maison de la culture John-Henry-Pope pour l'organisation d'activités culturelles à la saison hivernale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Corporation de gestion du « Chemin des Cantons » – Paiement d'une facture concernant l'activité de pièce de théâtre.

Résolution 2022-11-8568

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 172,46 \$ à la Corporation de gestion du Chemin des Cantons concernant l'activité de pièce de théâtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Salle Guy-Veilleux – Acceptation d'une offre de services concernant la remise en état des chaises.

Résolution 2022-11-8569

CONSIDÉRANT la désuétude du tissu recouvrant les chaises de la Salle Guy-Veilleux;

CONSIDÉRANT l'utilisation de ses chaises lors de location de la salle;

CONSIDÉRANT l'analyse comparative faite par monsieur Claude Leclair, directeur des Communications et de la vie communautaire, en date du 14 octobre 2022 concernant le recouvrement ou le remplacement de ces chaises;

CONSIDÉRANT le virage vert de la Ville et son intention de privilégier le recyclage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE soit recouvert le tissu des chaises de la Salle Guy-Veilleux pour un montant de 13 245,12 \$ (taxes incluses);

QUE ces coûts soient pris au budget pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Fondation La Rose des vents – Demande de location sans frais des infrastructures sportives du secteur Johnville du 8 au 11 juin 2023.

Résolution 2022-11-8570

CONSIDÉRANT que madame Andréanne Grenon du comité d'organisation du tournoi de balles données, en partenariat avec la Fondation La Rose des Vents, demande l'autorisation pour utiliser le terrain de balle Johnville, du 8 au 11 juin 2023, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais du terrain de balle et de la salle du 1<sup>er</sup> niveau du Centre communautaire du secteur Johnville, selon les *Règlement général numéro 258-2019*, pour l'activité telle que précisée dans la demande datée du 7 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Fête de Noël des Chevaliers de Colomb – Aide financière pour l’année 2022 et nomination de représentants.

Résolution 2022-11-8571

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de :

AUTORISER une aide financière au montant de 100 \$ pour la fête de Noël 2022 organisée par les Chevaliers de Colomb;

NOMMER le conseiller Roger Thibault afin de représenter le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton lors de cet événement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

### **I. Travaux publics**

- 1) Ressources humaines – Demande de congé sans solde pour une année.

Résolution 2022-11-8572

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Curtis Vallée, journalier saisonnier permanent au service des Travaux publics afin de se prévaloir d’un congé sabbatique sans traitement de douze (12) mois, débutant à compter du 5 octobre 2022, pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT que la clause 7.9 de la convention collective des employés en vigueur prévoit cette possibilité et les modalités applicables dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la demande n’a pas été soumise par écrite en précisant ses motifs;

CONSIDÉRANT le départ du salarié avant que la décision du conseil municipal n’ait été prise;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d’œuvre et le fort besoin au sein du service municipal des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de refuser le congé sans solde demandé par monsieur Curtis Vallée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) Demandes au ministère des Transports – Étude et signalisation.

Résolution 2022-11-8573

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu de demander au ministère des Transport d’étudier avec la Ville de Cookshire-Eaton la problématique de circulation de camions lourds sur la rue Principale du secteur Cookshire, afin de prévoir une voie de contournement, veiller à la sécurité routière et piétonnière et encourager le développement du territoire de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 3) Ville de St-Isidore-de-Clifton – Entente intermunicipale de services de camions vidanges.

Résolution 2022-11-8574

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu :

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton concernant la location temporaire d'un camion de services de vidange, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE soit avisée la Fédération québécoise des municipalités de cette entente afin d'en ajuster conséquemment la couverture d'assurance municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**J. Sécurité publique, activités d'agglomération**

- 1) ProColor Cookshire Vitro Express – Paiement d'honoraires professionnels concernant la réparation d'un véhicule du service Incendie.

Résolution 2022-11-8575

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 267,49 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de ProColor Cookshire Vitro Express concernant la réparation d'un véhicule du service Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**K. Proposition(s) des membres du conseil**

Aucune.

**L. Avis de motion**

- 1) *Règlement numéro 305-2022 modifiant le Règlement numéro 214-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Résolution 2022-11-8576

La conseillère Daphné Raymond donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le *Règlement numéro 214-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* sera présenté pour adoption.

Ce règlement vise le secteur du cœur villageois de Cookshire compris entre les rues suivantes :

- Pope (en partie);
- Eastview ;
- Principale Ouest (en partie);
- Principale Est (en partie);
- du Parc ;
- Craig Sud (en partie);
- Craig Nord (en partie);
- de la Source ;
- Plaisance ;

- Beaudoin (en partie).

et a pour objet d'identifier certaines catégories de projets (démolition, nouvelle construction, agrandissement, rénovation, affichage, aménagement de terrain, aire de stationnement) devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation et d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des bâtiments tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

- 2) *Règlement numéro 301-2022 modifiant le Règlement numéro 245-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).*

Résolution 2022-11-8577

...

Résolution 2022-11-8577-P

...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **M. Étude et adoption de règlements**

- 1) *Règlement numéro 302-2022 amendant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 285-2021.*

Résolution 2022-11-8578

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 302-2022 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 – Suivi à la demande de référendum.*

Résolution 2022-11-8579

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu de ne pas adopter le *Règlement numéro 303-2022 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021* et d'abroger toute résolution précédente s'y afférente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021.*

Résolution 2022-11-8580

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 304-2022 amendant le règlement de permis et certificat numéro 282-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **N. Varia**

- 1) Eau secours – Demande d’appui pour prioriser une gestion durable et transparente de l’eau.

Résolution 2022-11-8581

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d’eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l’eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés*;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l’eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l’accès du public et des municipalités à l’ensemble des informations relatives aux prélèvements d’eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l’avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d’eau prélevés au Québec afin d’assurer une gestion durable de l’eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l’unanimité par l’Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu’« une modification législative doit être considérée » et qu’il est demandé « au gouvernement d’évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d’eau prélevées aient un caractère public »;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s’assurer de la révision des redevances exigibles pour l’utilisation de l’eau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de :

DEMANDER à l’Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l’eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d’eau déclarés au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l’Union des municipalités du Québec (UMQ) d’adopter leurs propres résolutions au même effet;

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, à la FQM et à l’UMQ.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

- 2) Demande de contribution financière pour la Gala des mérites scolaires 2023 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.

Résolution 2022-11-8582

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent pour le Gala des mérites académiques de l'année scolaire 2022-2023. Le maire représentera la Ville de Cookshire-Eaton lors de cette activité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Guignolée de Moisson Cookshire le 2 décembre 2022 – Autorisation.

Résolution 2022-11-8583

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Cookshire pour la tenue d'une activité de financement le 2 décembre 2022 à l'intersection des routes 108 et 253, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions du *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité de Moisson Cookshire le 2 décembre 2022 telle que demandée.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Demande de contribution financière à Tourisme du Haut-Saint-François.

Résolution 2022-11-8584

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ au Comité Tourisme Haut-Saint-François pour leurs activités durant l'année 2023.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Fête de la St-Jean-Baptiste 2023 – Réservation du terrain de l'Expo Cookshire.

Reporté aux fins de vérification au préalable au niveau budgétaire ainsi qu'auprès des différents comités loisirs du territoire.

#### **O. Période de questions**

1. Madame Manon Élisabeth Carrier invite les citoyens au marché de Noël du cœur villageois le samedi 10 décembre 2022 qui sera occupé par des artisans locaux avec musique d'ambiance. Elle questionne le conseil sur le suivi du goût de l'eau dans le secteur Cookshire dont le maire indique que le suivi est effectué en continu par des experts externes. Le directeur général indique qu'un groupe citoyens sera mis sur place pour en vérifier le suivi.
2. Monsieur David Pettigrew signale son désaccord à implanter des immeubles à logements sur la rue St-Laurent. Propriétaire sur un terrain sur le chemin des Étangs, il demande s'il est possible d'y installer des lampadaires, ce que le directeur général soumettra au Comité Voirie.
3. Madame Claire Poudrier, résidente du secteur Sawyerville, indique les investissements financiers des trois secteurs seraient inégaux selon sa prise de connaissance du PPI de la Ville, ce dont le maire accepte la

remarque mes souligne les efforts pour chaque secteur en considération des demandes et besoins.

4. Monsieur le président de la FADOQ indique attendre la rencontre du responsable monsieur Claude Leclair avec le maire et le conseil d'administration de la FADOQ pour discuter des futurs projets du centre communautaire.
5. Monsieur le propriétaire de la microbrasserie Sawyerville indique qu'il désire faire des logements abordables dans le secteur et questionne les subventions disponibles à la Ville pour encourager ce type de projets. Le maire confirme son ouverture à promouvoir les projets mais indique que la MRC et la Ville sont à la recherche d'aide financière du gouvernement provincial pour ce faire. Le maire souligne l'importance du développement des projets de chaque secteur compris dans la Ville de Cookshire-Eaton.

Monsieur indique son ouverture à soumettre son projet comme un projet pilote advenant un accompagnement financier. Il termine en soulignant que l'aide financière en crédit de taxes demandée avant la pandémie demeure en vigueur et ouverte à recevoir la mise à jour de la politique pour maximiser le développement de commerces.

6. Madame Carole St-Pierre questionne le conseiller Marcel Charpentier sur les délais d'exécution de projets dans le secteur Sawyerville, dont le conseiller confirme son écoute et pleine implication dans le développement du secteur dont il ne peut dévoiler pour l'instant. Madame St-Pierre remercie le conseiller pour ses efforts. Elle signale la forte présence des aînés dans son secteur et demande de privilégier les activités intergénérationnelles, revitaliser et regrouper la population.

La conseillère Daphné Raymond soumet les difficultés procédurales dans l'accomplissement des projets. Elle rappelle l'importance de bien préparer les projets avant de les accomplir, afin d'assurer la viabilité à long terme. Madame St-Pierre réitère que ses demandes ont débuté en 2017 et demande d'être avisée du suivi de l'évaluation du bâtiment.

7. Monsieur le président de la FADOQ Sawyerville souligne que cela fait sept années que le centre communautaire est en attente de rénovation et qu'il est important de se rencontrer pour planifier le projet. Le maire rappelle l'importance de créer son équipe, d'évaluer les besoins et contraintes, de planifier les projets et de discuter des besoins et partager l'information lors d'une même séance d'information.
8. Madame Lucie Gendreau questionne le conseil sur les endroits des immeubles bâtissables dans le secteur Cookshire, ce que le directeur général répond, soit dans le secteur du Boisé et dans le secteur Birchton principalement. Elle propose de dézoner les terrains autour de la Brasserie des 11 Comtés. Le maire répond que la CPTAQ analyse selon l'ensemble de l'offre en zone blanche dans l'ensemble de la MRC selon la nouvelle loi 103. Le maire indique que la MRC et la FQM conteste la loi et que le dossier est en analyse continue devant la MRC. Enfin, elle demande le suivi du dossier de Cour de l'Église essénienne chrétienne, que le maire détaille.
9. Monsieur Frédérik Brageul indique sa compréhension des signalements négatifs du partage financier de son secteur Sawyerville et questionne le conseil sur le fonctionnement de l'allocation des budgets au niveau des travaux sur les chemins. Le maire répond que le Comité Voirie, incluant des conseillers et ingénieurs, analyse les besoins.

10. Monsieur McConnell questionne le conseil sur l'état des chemins et le conseiller Marcel Charpentier détaille ce qui a été investi et l'informe des projets de réfection à venir. Il résume qu'il faut aller de l'avant, entretenir et améliorer les infrastructures.

11. Monsieur David Pettigrew signale l'état du chemin du Bassin et le conseiller Roger Thibault détaille l'exécution et la planification des travaux.

**P. Ajournement ou levée de la séance**

Résolution 2022-11-8585

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la séance soit levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / greffier-trésorier